

Pièces à fournir pour une
demande de divorce

Copie intégrale de votre acte de naissance (datée de moins de 3 mois)*

Copie intégrale de votre acte de mariage (datée de moins de 3 mois)*

Copie intégrale de l'acte de naissance des enfants (datée de moins de 3 mois)*

** Les actes de naissances peuvent être demandés en Mairie :*

✓ Sur place ou par courrier

✓ Par internet (lien sur notre site) : <http://www.bb-avocats.com>

Copie d'une pièce d'identité (carte d'identité ou passeport)

Copie du justificatif de l'organisme d'affiliation à la sécurité sociale (CPAM, RSI, MSA, RAM, etc....)

Copie du contrat de mariage (s'il y a lieu)

Copie de l'acte d'acquisition du ou des biens immobiliers

Copie de la carte grise du ou des véhicules

Justificatifs des emprunts (contrat de prêt + tableau d'amortissement)

Justificatifs des placements

Tableau des ressources et charges ci-annexé à compléter accompagné des pièces justificatives
cf [tableau ressources et charges](#)

(Ressources : dernier avis d'imposition, dernière déclaration de revenus, bulletins de salaires, relevés Pôle emploi, attestation droits CAF, ... Charges : Quittance de loyer, crédits en cours, factures charges courantes, ...)